DÉPOT N° A4396 DU 11 DEC. 2006 * 26

CONTREMARQUE
SAS au capital de 40 000 €
14, route de Bordeaux
63870 ORCINES
RCS CLERMONT-FERRAND 434 759 031

01B152

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL,
LE REPRÉSENTANT LÉGAL,

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2006 A 14H00

L'an deux mille six et le 15 novembre à 14 heures, les actionnaires de la société CONTREMARQUE, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € se sont réunis au Siège Social, en assemblée générale ordinaire.

Etaient présents :

-La SARL S.E.F., dont le siège est à 63870 ORCINES, 14, route de Bordeaux, titulaire de 396 actions, représentée par Madame DENIZOT Christine, sa gérante.

-La SARL PERFORMANCE, dont le siège est à 63000 CLERMONT-FERRAND, 39, rue Montlosier, titulaire de 4 actions, représentée par Monsieur Pascal BARREYRE, son gérant.

Etait absent excusé :

-Monsieur MENA Eric, domicilié à 63100 CLERMONT-FERRAND, 126 rue A. Fallières, Commissaire aux Comptes.

L'assemblée est présidée par Madame Christine DENIZOT représentant la SARL SEF Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 400 actions, représentent la totalité des actions et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le Rapport de la Présidence.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Pascal BARREYRE en qualité de Président, en remplacement de la SARL SEF, démissionnaire ;

Puis lecture est donnée du Rapport de la Présidence :

"Chers Associés,

Suite au décès de Monsieur Pierre-Yves DENIZOT, représentant permanent de SEF, Présidente de votre Société, j'ai été nommée en qualité de Gérante de la SARL SEF.

Ne souhaitant pas, m'investir, au quotidien, dans la gestion de votre Société, je vous présente la démission de SEF de ses fonctions de Présidente.

CP

S3

Je vous proposerais de nommer Monsieur Pascal BARREYRE, Directeur Administratif et Financier, domicilié 39, rue Montlosier 63000 CLERMONT-FERRAND, personne la plus qualifiée, en qualité de Président à compter de ce jour.

Je vous proposerai de lui attribuer une rémunération de 1000 € bruts mensuels et l'autoriser à se faire rembourser ses frais professionnels sur justificatifs.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les résolutions qui suivent.".

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la SARL SEF de ses fonctions de Présidente de la SAS CONTREMARQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pascal BARREYRE, Directeur Administratif et Financier, domicilié 39, rue Montlosier 63000 CLERMONT-FERRAND, en qualité de Président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, fixe la rémunération de Monsieur Pascal BARREYRE à 1000 € bruts mensuels. Il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de la présente d'effectuer toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par un ou plusieurs associés présents à l'assemblée.

CD

Bon pour Acceptation des fonctions de Président